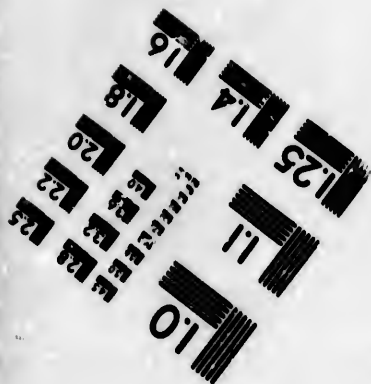
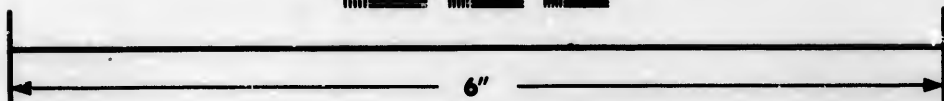
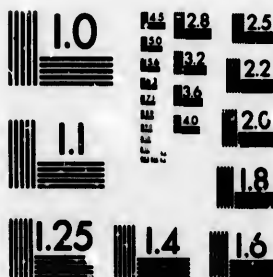


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4803

128
125
122
120
118

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

117
116
115
114
113
112
111
110
109
108
107
106
105
104
103
102
101
100
99
98
97
96
95
94
93
92
91
90
89
88
87
86
85
84
83
82
81
80
79
78
77
76
75
74
73
72
71
70
69
68
67
66
65
64
63
62
61
60
59
58
57
56
55
54
53
52
51
50
49
48
47
46
45
44
43
42
41
40
39
38
37
36
35
34
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

© 1984

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

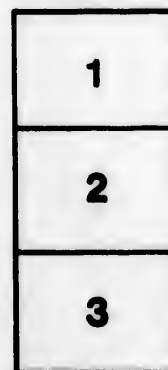
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
modifier
une
page

rata
p

elure,
à

2X

247 *Collection N. de ...*

INSTITUT

DES



FRERES DES ECOLES CHRETIENNES.

*Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.*



MONTREAL:

50, RUE COTE, 50.



INSTITUT

DES

FRERES DES ECOLES CHRETIENNES.



MONTREAL :
50, RUE COTE, 50.

Imprimatur,

† EDUARDUS CAR.,

Arch. Marianopolitanus.

INSTITUT

DES

FRERES DES ECOLES CHRETIENNES.

§ I.—NOTICE HISTORIQUE.

L'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, établi en vue de diriger des écoles gratuites, tient aussi des écoles techniques, des orphelinats, des demi-pensionnats, des pensionnats ou collèges commerciaux et des écoles normales.

Il a été fondé à Reims, en 1680, par le Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, prêtre, docteur en Théologie et chanoine de l'Eglise métropolitaine de cette même ville. Le pieux Fondateur, décédé à Rouen, en 1719, a été déclaré vénérable en 1840. L'Eglise, organe infallible de la vérité, l'a placé sur les autels, par l'acte solennel de la Béatification, le 19 février 1888.

Les bénédictions divines, les encouragements des Souverains Pontifes, la bienveillance de l'Episcopat et la protection des gouvernements, ont permis à l'Institut des Frères de prendre, dans ces derniers temps, les plus heureux développements.

L'Institut comptait, au 31 décembre 1891, 17159 membres ; il dirigeait 1339 maisons, dans lesquelles 314133 enfants recevaient l'éducation et l'enseignement.

La plupart de ces établissements sont en France ; les autres sont dans l'Île de la Réunion, l'Algérie, les États-Pontificaux, la Belgique, l'Autriche, l'Espagne, la Turquie, l'Égypte, l'Angleterre, la Malaisie, la Cochinchine, la République de l'Équateur, le Chili, les États-Unis, le Canada, etc.

Dans la Province de Québec, l'Institut des Frères dirige (1891) 47 écoles, dans lesquelles 343 Frères se livrent à l'instruction de 15391 élèves.

Ce fut en 1837 que quatre Frères vinrent de France à Montréal, sur l'invitation de Monseigneur Lartigue, évêque de cette ville, et sur la demande des Messieurs de St Sulpice. Ce premier établissement a donné naissance, dans les régions de l'Amérique en dehors du Canada, à 138 écoles, où se trouvent aujourd'hui 35379 enfants.

Un noviciat est établi à Maisonneuve, comté d'Hochelega. On y a joint en 1876, un *Noviciat préparatoire*, et en 1887, un *Scolasticat*.

Si, après sa première communion, un jeune et pieux adolescent se sent de l'attrait pour la vie religieuse, pour l'enseignement, et sollicite son admission dans l'Institut, il est placé d'abord au Petit-Noviciat, sorte d'école préparatoire, où le jeune aspirant reçoit une forte instruction élémentaire et une solide formation chrétienne, en rapport avec sa vocation,

A l'âge de seize ans, déjà développé et suffisamment instruit, le postulant entre au Grand-Noviciat, où il prend l'habit religieux. Là, il s'applique à l'acquisition des vertus religieuses, qui feront de lui un apôtre de la jeunesse. "L'Apostolat de l'éducation, telle que Dieu la veut, est une dérivation de l'apostolat de l'Église, et de ce ministère divin que Jésus-Christ lui a confié." (1)

Enfin, du Grand-Noviciat, où il reste treize mois, le jeune religieux passe au Scolasticat, où l'on formera en lui le futur instituteur, et où il demeurera plus ou moins de

(1) Mandement du 10 novembre 1888, donné par Son Eminence, le Cardinal Taschereau, à l'occasion de la Béatification du Bienheureux de la Salle.

temps jusqu'à l'obtention des connaissances nécessaires à ses fonctions.

Ainsi préparé, le Frère des Ecoles Chrétiennes ne cherche que la gloire de Dieu, le salut des âmes et sa propre sanctification.

§ II.—ŒUVRE DU BIENHEUREUX DE LA SALLE,

POUR LE RECRUTEMENT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

BUT.

Cette Œuvre a pour objet principal la création et l'entretien de *Petits-Noviciats*, (1) où l'on admet des enfants de 14 à 16 ans, pour être préparés, par l'étude et la formation religieuse, à entrer au Grand-Noviciat.

C'est ordinairement à l'époque de la première communion que, chez les enfants qui ont reçu une bonne éducation, se manifeste le désir d'embrasser la vie religieuse ; mais ces vocations naissantes s'évanouissent ordinairement au contact des jeunes gens avec lesquels ces *Aspirants* sont obligés de travailler, jusqu'à l'âge requis pour leur admission dans l'Ordre où ils se croient appelés de Dieu.

Le but de l'Œuvre est donc d'offrir des abris à la piété et à l'innocence des enfants qui donnent des marques sérieuses de vocation à l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes. Sur les 2,000 élèves reçus, dans l'espace de 40 ans, au *Petit-Noviciat* de Paris, annexé à la Maison-Mère de cet Institut, la plupart sont devenus Frères, et ont rendu de grands services à l'enseignement chrétien. Il en est ainsi dans les autres pays.

(1) Noviciat Préparatoire, Juvénat, Petit-Noviciat désignent le même établissement.

ORIGINE.

La création des *Petits-Noviciats* remonte au Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, qui ouvrit le premier établissement de ce genre à Reims, en 1686, et le transféra, deux ans plus tard, à Paris. Mais il n'y subsista que peu d'années, car les besoins des écoles, et d'autres circonstances, obligèrent le pieux Fondateur à le fondre dans le *Grand-Noviciat*. L'Œuvre, ainsi interrompue, ne put être reprise qu'en 1835. Il était réservé au T. H. F. Philippe de l'asseoir sur des bases solides, et d'en faire une institution durable, mais exigeant des développements que la générosité des âmes charitables peut seule rendre possibles.

NÉCESSITÉ.

A aucune époque, le besoin de multiplier les Ecoles Chrétiennes ne fut aussi généralement senti que de nos jours. De toutes les contrées du monde, on s'adresse journellement à l'Institut des Frères pour solliciter de nouvelles fondations. Malheureusement il est forcé d'y répondre par des ajournements ou des refus.

Les *Grands-Noviciats* suffiraient à peine pour combler les vides que font les fatigues, la mort et des lois iniques, dans le personnel enseignant actuel, qui compte plus de treize mille Frères, instruisant près de quatre cent mille élèves. Un recrutement, tel que l'exigeraient les écoles existantes et les demandes de créations nouvelles, ne peut donc être assuré que par les *Petits-Noviciats*.

DÉPENSES.

Les *Petits-Noviciats* constituent une dépense très considérable. Pour celui de Maisonneuve, Canada, on ne saurait évaluer à moins de \$80 l'entretien annuel, si modeste soit-il, de chacun de ses élèves ; or, le nombre de ces élèves varie de 75 à 90, quelquefois 100, chaque année. C'est donc une somme variant de \$6000 à \$8000, qu'il faut trouver annuellement pour couvrir les dépenses de constructions, du mobilier et de l'entretien du personnel, maîtres et élèves, de cet établissement.

L'entretien du *Grand-Noviciat* et du *Scolasticat*, qui est aussi très coûteux, porte donc à près de \$12000 la dépense annuelle que doit faire la Congrégation pour le recrutement de ses membres au Canada.

RESSOURCES.

Les familles qui vouent leurs enfants à Dieu dans une communauté religieuse, sont généralement peu disposées à sacrifier davantage en offrant de l'argent, ne serait-ce que pour payer leur pension de noviciat pendant deux ou trois années. Cette ressource est donc bien minime.

D'un autre côté, l'Institut a son personnel enseignant trop faiblement rétribué, pour pouvoir ajouter encore l'entretien des *Noviciats* aux lourdes charges qui pèsent déjà sur lui : malades, vieillards, frais d'une vaste administration, etc.

Un appel chaleureux et confiant est donc adressé aux *âmes charitables*, surtout à celles qui sont favorisées de la fortune, pour obtenir la création de bourses, ou des secours temporaires en faveur des *Petits-Novices*.

Les souscriptions se classent comme suit, et le mérite des souscripteurs *est en rapport* avec la souscription. (1)

1° Fondation à perpétuité d'une bourse, au capital de \$2000, soit une rente de \$100 par an. Cette fondation donne droit à une *lettre d'affiliation* à l'Institut.

2° Toute personne peut, selon ses moyens, souscrire une somme quelconque par année, soit vingt-cinq centins, ou cinquante ; ou une piastre, ou cinq, ou dix, etc., jusqu'à ce qu'elle ait atteint une somme assez élevée, soit \$100, pour mériter le titre de *bienfaiteur insigne*.

Néanmoins, la première et la plus indispensable des ressources, ce sont les bonnes vocations, surtout en ces temps mauvais, où l'enseignement chrétien devient de plus en plus nécessaire. On conjure donc, par la charité de N. S. J. C.,

(1) Pour les versements de fonds et les renseignements, s'adresser au F. Visiteur du district, 50, rue Côté, Montréal, ou au Directeur du *Petit-Noviciat*, Maisonneuve, Comté d'Hochelaga, P. Q.

Messieurs les Ecclésiastiques et toutes les personnes qui connaîtraient de pieux jeunes gens ayant le désir d'entrer dans l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, de vouloir bien les mettre en rapport avec le Frère Visiteur, ou l'un des Frères Directeurs de nos maisons dans la Province de Québec. Les principales conditions pour l'admission sont 1° Naissance légitime; 2° 13½ ans d'âge, au moins; 3° Bonne santé; 4° Exemption de défauts corporels graves; 5° Caractère sérieux et sociable; 6° Goût pour l'étude; 7° Bonne conduite; 8° Piété plus qu'ordinaire.

L'Institut comptera au nombre de ses bienfaiteurs (1) Messieurs les Ecclésiastiques, ainsi que toutes les autres personnes zélées, qui travailleront à susciter et à cultiver des vocations, soit pour le *Grand-Noviciat*, soit pour le *Petit-Noviciat*.

ORGANE.

Un *Bulletin*, publié à Paris, est l'organe public de l'*Œuvre*, dont il fait connaître tous les faits qui offrent un caractère d'intérêt général. Ce Bulletin est envoyé *gratis* à tous les bienfaiteurs dont la souscription annuelle est au moins de \$5, et qui donnent leur adresse au Frère Visiteur, 50, rue Côté, Montréal.

(1). Sont aussi considérés comme Bienfaiteurs:

1o. Ceux qui favorisent la prospérité des noviciats, ou de quelque œuvre de l'Institut, par leur influence, leur crédit, leur libéralité, leur coopération quelconque.

2o. Ceux qui contribuent à la fondation d'établissements nouveaux ou les dotent de revenus.

3o. Ceux qui concourent au développement et à l'affermissement des institutions, soit en écartant les obstacles, soit en ralliant des sympathies, etc.

§ III. — RECONNAISSANCE ENVERS LES BIENFAITEURS.

AVANTAGES SPIRITUELS.

Il faut mettre en première ligne le mérite de coopérer au recrutement de Maîtres religieux.

N. S. P. le Pape accorde 300 jours d'indulgence à tous ceux qui feront un acte quelconque, à leur choix, en faveur de l'Œuvre: prières (2), collecte, aumône, démarche, réunion, discours, etc.

Une congrégation religieuse ne peut ordinairement reconnaître les services qui lui sont rendus qu'en priant pour ceux qui se sont faits ses appuis et ses protecteurs.

L'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, indépendamment des prières que fait chaque communauté pour ses bienfaiteurs particuliers, témoigne sa reconnaissance comme suit :

(a) 1° Les *Petits-Novices* récitent, deux fois par jour, des prières spéciales pour tous leurs bienfaiteurs vivants et morts.

2° Aux quatre principales fêtes de la très sainte Vierge : Immaculée-Conception, Nativité, Annonciation et Assomption, les Novices qui jouissent d'une bourse font la sainte communion à l'intention des personnes qui l'ont fondée.

3° Deux fois par an, le jour de Noël et à la fête du Sacré-Cœur, les *Petits-Novices* offrent la sainte communion à l'intention de leurs bienfaiteurs.

(2) On recommande spécialement la suivante, approuvée par l'Ordinaire :

Prière pour obtenir des Maîtres chrétiens. — Seigneur, qui voyes les efforts des impies pour vous arracher l'Âme des enfants, ayez pitié de votre peuple, daignes multiplier au milieu de lui le nombre des Maîtres chrétiens. Envoyez des ouvriers à votre vigne, remplissez-les de votre esprit, fécondes leurs travaux et conservez-en les fruits. Nous vous le demandons par le Cœur de votre divin Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

Cœur Sacré de Jésus, ayez pitié de nous.

Cœur Immaculé de Marie, priez pour nous.

Saint Joseph, patron de l'Eglise universelle, protégez-nous.

(b) Toutes les maisons font les prières suivantes, dans lesquelles on met sur le même rang les Frères, leurs parents et leurs Bienfaiteurs.

1° Pour chaque jour. — I. Les Litanies de N.-D. de Lorette sont récitées à la prière du soir pour les parents des Frères et leurs *Bienfaiteurs* vivants.

II. Les élèves disent, à la même intention, le *Pater* et l'*Ave Maria*.

III. A midi et le soir, un *De profundis* est récité pour les Frères, leurs parents et leurs *Bienfaiteurs* décédés.

IV. Les écoliers disent, une fois le jour, la même prière aux mêmes intentions (au lieu des parents des Frères, ce sont ceux des élèves).

2° Pour chaque mois. — I. Tous les Frères font une communion à l'intention des *Bienfaiteurs* décédés le mois précédent.

II. Tous les Frères disent un *De profundis* à la même intention.

3° Pour chaque année. — I. Toutes les maisons font dire une messe pour les Frères et les *Bienfaiteurs* décédés.

II. Tous les Frères communient à la même intention.

III. Tous les Frères récitent l'office des morts.

IV. Dans les établissements fondés, on fait dire une messe à laquelle les écoliers assistent. On se conforme aux prescriptions spéciales des testaments ou donations.

N. B.—I. Lorsque le Supérieur Général veut reconnaître un bienfait insigné, il donne au bienfaiteur une *lettre d'affiliation*.

La fondation d'une *bourse à perpétuité* est un titre pour obtenir l'affiliation à l'Institut, c'est-à-dire pour avoir part, pendant toute la vie, au mérite de toutes les prières, travaux, jeûnes, œuvres de piété, de pénitence, de charité et de zèle, qui se font par les Frères des Ecoles Chrétiennes, ainsi qu'aux indulgences qu'ils peuvent gagner chaque année. Après

leur mort, les affiliés sont recommandés, par une circulaire, aux suffrages de la Congrégation ; et des prières et la sainte communion se font à leur intention, dans le mois qui suit le décès.

II. Pour juger de l'importance des secours que peuvent procurer tant de prières et d'indulgences, il est bon de parcourir le tableau suivant :

I.—*Tableau résumé des Communions, Prières, etc., faites pendant une année par tous les membres de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, pour leurs Bien-fauteurs vivants et morts.*

Cent six millions neuf cent cinquante-sept mille cent soixante-dix-sept (106,957,177) DE PROFUNDIS.

Six millions deux cent soixante-trois mille trente-cinq (6,263,035) LITANIES DE N.-D. DE LORETTE.

Cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante-deux (193,862) COMMUNIONS.

Quatre-vingt-quatorze millions deux cent trente-neuf mille neuf cents (94,239,900) PATER et AVE MARIA.

Treize cent trente-neuf (1,339) MESSES.

Dix-sept mille cent cinquante-neuf (17,159) OFFICES DES MORTS.

II.—*Indulgences que peuvent gagner les Frères des Ecoles Chrétiennes.*

Chaque Frère peut gagner, dans le cours d'une année, par concession de la Sainte Eglise, plus de quatre cent quarante-huit (448) indulgences plénières, et plus de soixante-neuf mille cent soize (69,116) ans d'indulgences partielles.

Il peut, en outre, gagner les indulgences :—

1° Du *Chemin de la Croix*, que tous les Frères font ensemble, une fois par semaine.

2° Des *sept Basiliques de Rome*, une fois par mois, en visitant la chapelle ou l'oratoire de la Communauté. (Pie IX, 13 novembre 1862.)

- 3° De l'autel privilégié, à toutes les messes dites pour les Frères défunts. (Benoit XIV, 2 novembre 1754.)
- 4° Des sept autels privilégiés de la Basilique de Saint-Pierre, à Rome, chaque jour de communion, en visitant la chapelle ou l'oratoire de la Communauté. (Pie IX; 21 août 1863.)
- 5° De la Portioncule, le 2 août de chaque année, toutes les fois qu'il visite la chapelle ou l'oratoire de la Communauté (Pie IX, 21 mai 1860; 16 décembre 1863.)
- 6° Celles attachées à la récitation de six fois le *Pater*, l'*Ave* et le *Gloria Patri*, une fois par jour, comme Associé à la Confrérie du Scapulaire de l'Immaculée Conception.

Ne pas oublier que toutes les indulgences indiquées ci-dessus peuvent être gagnées par un seul Frère, dans le cours d'une seule année et que l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes compte (1891) 17,159 sujets et qu'il donne l'enseignement à 314,133 élèves.

§ IV.—APPROBATION DU ST-SIÈGE.

PIE IX PAPE.

POUR LA PERPÉTUELLE MÉMOIRE DE LA CHOSE.

Notre cher Fils J.—Hippolyte Guibert, Cardinal de la sainte Eglise romaine, par concession et dispense apostolique, Archevêque de l'Eglise de Paris, nous a fait exposer : Qu'une Œuvre fondée à Paris s'est propagée dans toute la France, sous le nom d'Œuvre du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes. Cette Œuvre se propose d'obtenir qu'un certain nombre d'enfants, ayant de bonnes dispositions, soient élevés charitablement et religieusement dans les maisons des *Petits-Noviciats* des dits Frères, et qu'ensuite ceux de ces enfants qui, ayant atteint l'Age convenable, paraissent appelés de Dieu à la vie religieuse, soient admis au Noviciat proprement dit.

Or, comme il semble qu'une grande utilité pour l'Institut même des Frères, et par conséquent pour la sainte Eglise de l'eu, provient déjà de cette œuvre charitable, une supplique nous a été adressée au nom de notre cher Fils le Cardinal ci-dessus nommé, pour que cette occasion se présentant d'exciter la piété des fidèles, nous daignions, par la bienveillance apostolique, ouvrir les sources des célestes faveurs.

Nous donc, acquiesçant à ces prières autant que nous le pouvons dans le Seigneur, Nous remettons dans la forme accoutumée de l'Eglise, à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, contrits au moins de cœur, trois cents jours de pénitence à eux imposés et dont ils seraient redevables en quelque manière que ce soit ; et cela, chaque fois qu'ils viendront en aide à la susdite œuvre charitable du Noviciat, soit en adressant des prières à Dieu, soit de toute autre manière qu'ils voudront.

Nous concédons, en outre, que toutes et chacune de ces relaxations de peines puissent aussi être appliquées, par mode de suffrages, aux âmes des fidèles qui ont quitté cette vie unies à Dieu dans la charité.

Nonobstant toutes choses contraires, les présentes devant être valables à perpétuité.

Nous voulons aussi qu'aux copies des présentes lettres, soit manuscrites, soit imprimées, portant la signature d'un notaire public, et le sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, il soit accordé absolument la même foi qu'on accorderait aux présentes elles-mêmes, si elles étaient exhibées ou montrées.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, xxvii février 1877. De Notre Pontificat l'année 31e.

Pour Son Eminence le Cardinal ASQUINIO,

D. JACOBINI, substitut.

Certifié conforme à l'original,

M. d'HULST, vic. gén. de Paris.

§ V.—ENCOURAGEMENTS DONNÉS PAR L'ÉPISCO-
PAT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Montréal, le 6 janvier 1878.

AU CHER FRÈRE VISITEUR PROVINCIAL
des Frères des Ecoles Chrétiennes.

MON CHER FRÈRE,

Nous sommes heureux de vous dire que de tout cœur, nous bénissons les efforts tentés pour favoriser le développement dans notre pays, de votre si utile Congrégation. Nous avons appris avec un bonheur particulier la prospérité de vos noviciats, et notamment du *Noviciat préparatoire*, récemment ouvert aux jeunes gens de 14 à 16 ans. Daigne Notre Seigneur Jésus-Christ veiller sur ces chers enfants, et leur susciter de nombreux condisciples !

Chaque jour, nous sommes témoins des fruits que porte l'éducation donnée dans vos écoles, dont nous verrons avec plaisir s'augmenter le nombre. C'est pourquoi nous souhaitons que les membres du clergé emploient leur sollicitude à découvrir et à fortifier les vocations à votre pieux Institut. C'est un des plus grands services qu'ils puissent rendre à l'Eglise et à la société civile.

Recevez, mon cher Frère, l'assurance de nos sentiments dévoués en N. S.

† E. A., *Arch. de Québec.*

† L. F., *Ev. des Trois-Rivières.*

† JEAN, *Ev. de S.-G. de Rimouski.*

† EDOUARD CHS, *Ev. de Montréal.*

† ANTOINE, *Ev. de Sherbrooke.*

† J. THOMAS, *Ev. d'Ottawa.*

† L. Z., *Ev. de St Hyacinthe.*

§ VI. — BIENFAITS QUE PROCURE A UNE FAMILLE
UNE VOCATION RELIGIEUSE.

On lit dans la *Semaine Religieuse* du Puy, 12 septembre 1884, une lettre adressée par un Jésuite missionnaire à ses parents, qu'il fait suivre d'un trait bien propre à montrer aux familles chrétiennes que la vocation de leurs enfants à la vie religieuse est un bienfait pour elles. Voici cette lettre :

CHERS PARENTS,

Nous avons donc perdu notre bonne tante religieuse. Oh ! quelle perte pour la famille ! Que de grâces ses prières ont dû attirer sur nous tous ! Pour moi, et je ne crois pas me tromper en cela, j'attribue la grâce de ma vocation sacerdotale et religieuse à ses prières, tant il est vrai qu'une sainte âme consacrée à Dieu dans la vie religieuse, attire les bienfaits du Ciel sur tous ceux qui lui sont unis par les liens du sang.

Cette pensée m'est venue, il y a longtemps déjà, avant même d'entrer dans la Compagnie de Jésus. A ce propos permettez-moi de vous raconter une petite histoire que j'ai entendue autrefois en France. Je crois qu'elle vous fera plaisir.

“ Il y a une vingtaine d'années, dans une ville de France se trouvait une famille, comme il y en a beaucoup en ce moment, chrétienne de nom, mais fort négligente sur ses devoirs religieux. Cependant un de ses enfants se sentit appelé par la grâce divine à embrasser la vie religieuse, et se fit Jésuite, au grand déplaisir de ses parents. Quelques années après, le père et un des frères de ce religieux s'embarquèrent pour un pays fort éloigné ; et pendant leur voyage, il s'éleva sur mer une tempête furieuse qui engloutit le vaisseau, et fit périr tous les passagers. Et parmi eux se trouvaient le père et le frère de ce religieux. Quelques années plus tard, ce religieux, devenu prêtre, visitait un hôpital dans la ville où il se trouvait. Après avoir parcouru plusieurs lits, consolant les malades et les exhortant à la résignation, une des sœurs lui indi-

qua un homme qui ne voulait pas entendre parler de religion ni de confession, et qui cependant était en grand danger de mort.

Il s'approcha du malade pour l'exhorter aussi, et à peine l'a-t-il vu qu'il reconnaît son frère, qu'il avait cru mort. Se sentant pris d'une émotion trop forte, et jugeant bon de ne pas se faire connaître pour le moment, il se retire et retourne à son couvent. Il rapporte au supérieur ce qu'il lui était arrivé. Celui-ci consulta Dieu dans la prière pour savoir ce qu'il avait à faire, puis prévoyant de graves inconvénients si le religieux retournait voir son frère et se faisait connaître, il lui défendit de retourner à l'hôpital. Le religieux éprouva une grande peine de cet ordre, cependant il obéit et se contenta de prier Dieu ardemment pour le salut de son malheureux frère. Quatre ans après se trouvant dans une autre ville, il venait de dire la messe, lorsque dans la sacristie, une femme qu'il n'avait jamais connue ni vue nulle part, s'approcha de lui et lui dit : " Mon père, voici ce que le curé de ma paroisse m'envoie vous dire de la part de la Ste Vierge. Quand le navire qui portait votre père et votre frère s'engloutit dans la mer, votre père se noya avec les autres passagers, mais il fit un bon acte de contrition qui le sauva de l'enfer. Quant à votre frère il eut le bonheur d'attraper une planche du vaisseau ; grâce à cela, il put se sauver et aborder au rivage le plus proche. Quant au salut de ce même frère, lequel vous avez vu un jour à l'hôpital, il était attaché à cet acte d'obéissance que vous fîtes quand vous exécutâtes la défense de votre supérieur. Et cette acte d'obéissance fut cause que Dieu accorda à votre frère de se convertir, et deux jours après que vous l'eûtes vu, il mourut dans d'excellentes dispositions. La Ste Vierge m'a dit encore de vous dire qu'il y avait fort peu de damnés dans les familles où il y avait des religieux."

Voilà quelles furent les paroles de cette femme qui avait eu une révélation de la très Ste Vierge ; et son confesseur lui avait ordonné d'aller faire connaître cela à ce religieux, pour qu'il en fut consolé.

Les dernières paroles que dit cette femme de la part de la très Ste Vierge, sont bien propres à consoler toutes les familles dans lesquelles se trouve quelque religieux ou religieuse.

‡ VII.—SUBLIMITÉ DE LA VOCATION DU RELIGIEUX INSTITUTEUR DE LA JEUNESSE.

Entre les vocations, une des plus parfaites, des plus sublimes et des plus glorieuses à Dieu est celle du religieux destiné à élever la jeunesse.

En effet, élever les enfants, leur apprendre à connaître Dieu, à l'aimer, à le servir ; les instruire de leurs devoirs envers Jésus-Christ notre divin Rédempteur, envers Marie notre auguste Mère ; en former des hommes vertueux et instruits pour la société, des citoyens dévoués à leur patrie et à l'autorité, des chrétiens fidèles à l'Eglise, des saints pour le Ciel, au point de vue de la foi et même de la raison, n'est-ce pas l'œuvre la plus grande, la plus élevée, la plus méritoire qu'un simple chrétien puisse accomplir sur la terre ?

“ J'ai beau examiner, disait l'illustre chancelier Gerson, je ne trouve aucune fonction plus belle que celle d'élever la jeunesse.

Quel bonheur de conserver à l'Esprit Saint ces sanctuaires où il se plaît à habiter !

Que Dieu aime à être servi par ces âmes pures !

Avec quelle joie il accepte les prémices de leurs affections, et l'offrande d'un cœur que l'air contagieux du monde n'a pas encore infecté !

Non, je ne vois rien de plus grand que d'arracher les enfants à la perversité et à la contagion dont l'ennemi du genre humain cherche à souiller leurs âmes dès l'âge le plus tendre. Oh ! la noble entreprise que celle de ruiner l'ouvrage du démon, de tirer ces jeunes âmes des portes de l'enfer, de planter dans le jardin de l'Eglise ces petits rejetons qui font

les délices de Jésus-Christ, de les cultiver, de les arroser et d'en faire l'ornement du parterre de ce céleste Epoux."

Aussi, les saints Pères ne savent de quel nom honorer cet emploi. Ils l'appellent une fonction royale, apostolique, angélique et divine.

C'est une fonction royale, parce que, dit saint Clément d'Alexandrie, l'office d'un roi est de sauver le peuple. C'est une fonction apostolique, puisque, dit saint Jérôme, c'est l'emploi des apôtres que Jésus-Christ a établis pour être les maîtres, les docteurs et les sauveurs des hommes. C'est une fonction angélique : c'est pourquoi saint Pierre Chrysologue appelle ceux qui la remplissent les substituts des anges ; mais ils le sont, en quelque manière, de la Divinité, puisque toute l'occupation de Dieu, suivant Tertullien, est de travailler à notre salut. Ils représentent la personne du Sauveur, dont l'office a été d'instruire les ignorants, de convertir les pécheurs, d'annoncer l'Évangile aux pauvres, de retirer les hommes de la puissance du démon et de sacrifier sa vie pour leur salut.

Oh ! qu'un jeune chrétien doit s'estimer heureux d'être appeié à ce saint emploi, et avec quel soin ne doit-il pas s'appliquer à s'en rendre digne ! Avec quel zèle aussi ne doit-il pas prier pour que le Seigneur multiplie les vocations dans ces instituts enseignants auxquels l'enfer, par ses suppôts, déclare aujourd'hui une guerre si acharnée !

§ VIII.—RÉCOMPENSES DES RELIGIEUX VOUÉS A L'ENSEIGNEMENT.

Pour mieux comprendre encore la grandeur des fonctions du maître religieux, méditez les magnifiques récompenses que Dieu leur réserve.

Voici ce que dit le P. Crasset :

" Oh ! les belles et riches auréoles que Dieu prépare à un

religieux qui inspire aux petits enfants l'horreur du vice et l'amour de la vertu !

Ceux, dit le Saint-Esprit, qui instruisent les autres et qui leur enseignent la voie du salut, brilleront dans toute l'éternité comme les étoiles du firmament, parce qu'ils les ont éclairés, dans le temps, de la lumière de leur doctrine et de leurs bons exemples."

" Il y a diverses demeures dans le Ciel ; il y a des trônes de gloire différents les uns des autres ; tous ne sont pas égaux en grandeur ; mais le Fils de Dieu nous assure que les plus élevés seront pour ceux qui auront fait le bien et qui l'auront enseigné. Et où placera-t-on un religieux qui instruit la jeunesse avec des peines et des fatigues très grandes, qui apprend aux enfants, à gagner la vie temporelle et éternelle, qui le fait gratuitement, sans en attendre aucune récompense, par une charité pure et désintéressée, et par un engagement de sa liberté, pour se dévouer à un état si pauvre et si laborieux, si avantageux pour le Ciel et à la terre, si nécessaire à l'Eglise, si utile au public, si agréable à Dieu, si profitable à tout le monde ?

" Quelle assurance aura-t-il à la mort, après avoir consumé sa vie dans cet exercice de patience et de charité ! Il ne faut, selon saint Jacques, qu'avoir converti un pécheur pour assurer son salut et obtenir le pardon de tous ses péchés. Eh ! que peut donc appréhender un religieux qui a préservé une multitude d'âmes des enfers, qui a sanctifié une infinité de familles, qui a empêché une infinité de crimes, qui a planté et enraciné dans les cœurs une infinité de vertus, qui loue Dieu par autant de bouches qu'il a enseigné d'enfants à prier, qui le sert par autant de mains qu'il en a dressées au travail et à la pratique des vertus, qui l'aime par autant de cœurs qu'il a embrasés du feu de la charité, qui l'a fait connaître à de petits infidèles, adorer par de petits athées, aimer par de petits sauvages, qui lui a donné une infinité de sceptres, de couronnes et d'empires puisque le cœur de l'homme est le royaume de Dieu."

“Si le Seigneur promet de récompenser, au jour du jugement, celui qui aura donné à un pauvre un verre d'eau en son nom, quelle couronne ne prépare-t-il pas à celui qui abandonne ses biens et sacrifie sa liberté pour communiquer à de pauvres enfants les trésors de la sagesse? Et, s'il remercie ceux qui auront donné au dernier des hommes les biens du corps, qu'il appelle trésors d'iniquité, quelle obligation aura-t-il à ceux qui dispensent aux petits enfants, qu'il chérit si tendrement, et qui sont dans la dernière pauvreté, les biens de l'esprit et les trésors de la grâce?”

“Oh! quelle consolation aura un bon religieux, à la mort, de voir venir à son secours toutes les âmes qu'il aura mises au Ciel! Les anges gardiens de tous les enfants qu'il aura instruits viendront le consoler; toutes les âmes qu'il aura sanctifiées formeront une belle couronne autour de son lit, et porteront son âme dans le sein d'Abraham, au milieu des cantiques de gloire et de réjouissance.”





